DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR ARRONDISSEMENT DE CHARTRES CANTON D'AUNEAU COMMUNE DE SANTEUIL

# Arrêté de police de circulation

Le maire de Santeuil,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L2213-6.1,

Vu le code de la route notamment ses articles L411-1 à L411-7

Considérant la demande de la société SCOPELEC à INGRÉ 45 pour le remplacement d'un poteau 0244507

## **Arrête**

### Article 1er

A compter du 19 novembre 2021 et pour une durée de 6 jours, la circulation sur la D119 rue du château d'eau, sur le territoire de la commune de SANTEUIL, sera réduite à une voie et réglée par alternat par signaux manuels B15 et C18, pour permettre le déroulement des travaux.

#### Article 2

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

#### Article 3

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

#### Article 4

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SCOPELEC.

#### Article 5

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Article 6

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

#### Article 7

Monsieur le maire de la commune de SANTEUIL, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Auneau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera adressée au demandeur et à la brigade de gendarmerie d'Auneau.

Fait à Santeuil, le 11 novembre 2021

Le Maire, Armindo GOMES